

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-04-04-11
Séance du 04 avril 2023

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Maryse PACCARD donne procuration à Christian GUILLEMOT, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

ABSENT : Christiane GUERRERO, Manon RIGOLLIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 5

Quorum : 15

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Aurore SAMIER

Madame SAMIER explique à l'assemblée délibérante que selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées par la collectivité dans chacune des sections sur le dernier exercice budgétaire. Madame la Maire, donne acte de sa présentation et constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal de l'année 2022 dressé par Madame la Maire, donne acte de sa présentation et constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion de relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il arrête les résultats définitifs :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'instruction budgétaire M 57 ;

Le résultat de l'exécution du budget 2022 se présente ainsi :

Accusé de réception en préfecture
 001-210102620-20230404-2023_04_04_11-DE
 Date de télétransmission : 18/04/2023
 Date de réception préfecture : 18/04/2023

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTATS CUMULES	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés cumulés	81 124,33 €	- €	- €	1 114 083.08 €	- €	1 032 958.75 €
Opérations de l'exercice	2 132 793.27 €	2 668 275.09 €	7 314 498.11 €	8 112 887.30 €	9 447 291.38 €	10 781 162.39 €
Totaux (I)	2 213 917.60 €	2 668 275.09 €	7 314 498.11 €	9 226 970.38 €	9 528 415.71 €	11 895 245.47 €
Résultats de clôture		454 357.49 €		1 912 472.27 €		2 366 829.76 €
Restes à réaliser (II)	489 586.32 €	184 868.00 €			304 718.32 €	
Totaux cumulés (I)+ (II)	2 703 503.92 €	2 853 143.09 €	7 314 498.11 €	9 226 970.38 €	10 018 002.03 €	12 080 113.47 €
Résultats définitifs		149 639.17 €		1 912 472.27 €		2 062 111.44 €

Il est précisé que Madame la Maire quitte la salle pendant le vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 23 voix pour et 3 abstentions DÉCIDE :

- **D'APPROUVER compte administratif 2022 du budget principal.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Approuvé à la majorité
 Abstentions : Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ
 Amara BOUDIB

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme
 Je certifie que le présent acte
 a été publié ou notifié selon
 les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI